

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 01/04/2011

COMPTE-RENDU CDAS (Comité Départemental de l' Action Sociale) du 21/03/2011

Non à la régionalisation de l'action sociale !

Non à une réforme de plus !

Lors du groupe de travail national du 1^{er} Mars 2011, suite à l'annonce du Ministère de créer des plates-formes régionales de l'action sociale, tous les syndicats au niveau national ont manifesté leur opposition à ce projet en claquant la porte.

Pour FORCE OUVRIERE :

Il s'agit en réalité de démanteler l'action sociale dans les départements, acquis social important, résultat du conflit de 1989 mené par les agents des Finances.

L'action sociale a fait preuve de son efficacité et doit demeurer au plus près des agents.

FO a dénoncé ce projet de régression sociale déclinaison de la RGPP et de ses conséquences et de la mise en place de l'outil comptable CHORUS avec à la clé des suppressions d'emplois.

FO a demandé que le CDAS MOSELLE s'exprime par un vote sur ce projet.

Après une suspension de séance et face au refus des syndicats de poursuivre la réunion, l'administration a accepté l'organisation de ce vote.

Résultat du vote : arrêt du projet

FO-CGT-CFDT-SNUI SOLIDAIRES : POUR

Administration : ABSTENTION

L'administration centrale devra tenir compte de cette opposition forte qui remonte des départements et stopper cette casse programmée de notre action sociale.

BUDGET 2010/2011

1/ Les bénéficiaires

4137 bénéficiaires au total dont :

2124 agents actifs (870 dans la filière gestion publique et 770 dans la filière fiscale)

854 enfants

Baisse de 10% des actifs sur 5 ans ; la traduction concrète des suppressions d'emplois.

Au 01/09/2011 arrivée prévue de 100 agents de l'INSEE installés provisoirement à Metz au Technopole.

2/ Les crédits

Les crédits alloués à l' Action sociale seront en 2011 au même niveau qu'en 2010.

La mise en place d'un prêt études pour les enfants à charge est envisagée.

PROJET Budget local 2011 (total 52200 €)

1/ Arbre de Noël 2011 : Kinépolis pour un montant de 21785€

L'administration a évoqué la difficulté d'organiser une manifestation en un endroit différent en raison du coût élevé des autres propositions (Amnéville-Les Arènes-Alligator). A suivre

2/Journées retraités : Poste budgétaire en hausse 4800€

3/Amitiés finances : 1000 €

Un cadeau (fleurs ou livre) est adressé aux agents en congé longue maladie ou longue durée.

4/Actions pour les agents en grande difficulté :

Pour FORCE OUVRIERE, il convient de poursuivre l'orientation entreprise et soutenue par FO d'une action sociale en direction des agents en grande difficulté.

*Convention CESF (conseillère économique sociale et familiale) pour 5200 € en hausse

*Convention psychologue : 1980 € poste en hausse.

*Une action médico-sociale est proposée par les assistantes sociales sur le thème «aller mieux » animée par 2 intervenants (psychologue et sophrologue) destinée à 140 agents répartis sur Metz - Thionville-St Avold-Sarrebourg.

FO a demandé qu'une autorisation d'absence soit accordée aux agents participant à cette journée

5/ Santé publique

*Convention avec la MGEFI en 2011, qui participera aux actions de santé publique sur le diabète.

*Conférence sur les fibromyalgies par le Dr HEILI

*Journée sportive à VOYER

6/ Sorties 2011

Dates	
19 Février	Charleroi - Musée de la photo
17 Avril	Gérardmer fête des Jonquilles
14Mai	Paris- opéra Garnier
19 juin	Voyer - Journée sportive
Juillet-Août	Bussang- Théâtre du peuple
Juillet	Parc d'attractions -Frais pertuis
Juillet	Verdun- Des flammes à la lumière
1-2 Octobre	Gérardmer- la Féchenotte
Novembre	Marché de Noël (à confirmer)
4 Décembre	Arbre de Noël-Kinopolis

QUESTIONS DIVERSES

SRIAS (Section régionale interministérielle de l'action sociale) :

Budget de 74787 € pour 90 000 fonctionnaires.

- Organisation de 2 sorties en 2011 pour un coût total de 34000€
- Voyage ados à Bruges-Bruxelles 4 jours à la Toussaint 2011

Dans le cadre de l'étude d'un **schéma directeur de la restauration**, Metz a été choisie comme ville test.

Pour Force Ouvrière cette mutualisation de l'offre de restauration ne doit pas conduire à la remise en cause des chèques- restaurant.